

IMPRIME BILAN FINANCIER ET MANDATAIRES 2023/2024

Reçue le :

Courrier Mail

Déposé à l'OCCE

N° Bilan :

réservé à l'OCCE

Code RNE

(obligatoire)

038.....

Nom école :

Commune :

N° compte :

Intitulé du compte :

à compléter et à renvoyer **avant le 30 septembre 2024** par courrier ou mail

5 rue Federico Garcia Lorca - BP 2601 - 38036 GRENOBLE Cedex 2 / ad38@occe.coop

PIÈCES OBLIGATOIRES A RENVOYER A L'OCCE 38 (mail ou courrier)

- photocopie du **relevé** où apparaît le solde au 31/08 ou 31/07
- photocopie des relevés où apparaissent les **subventions publiques** (Mairie, Département, Région, Etat...)
- photocopie du cahier de **caisse (argent liquide)** s'il y en a un
- photocopie des **factures à payer et chèques non débités** au 31/08 s'il y en a

Nouveau Par mail, envoi du fichier "Gedzeuros" **OU** scan du Cahier de Comptabilité pour les autres

Pour toutes les demandes concernant votre bilan, vous pouvez nous contacter par téléphone au 09.79.26.98.44 ou envoyer un mail à l'adresse « ad38@occe.coop »

MANDATAIRES ET INTITULE DU COMPTE

Modification d'intitulé : nous transmettre un mail ad38@occe.coop

MANDATAIRE 2024-2025 : (3 personnes maximum)
Veuillez bien compléter même si déjà mandataire du compte

Remplir formulaire, Site internet de l'OCCE 38 :
<https://ad38.occe.coop/>
(rubrique Gérer sa coopérative - mandataire)

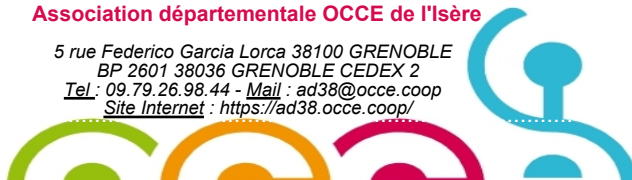
Le mandataire (Rappel des engagements pris par signature auprès de l'Association Départementale OCCE)

- Il est le représentant local agréé par le Conseil d'Administration Départemental de l'OCCE.
- Son mandat est valable du 1er septembre au 31 août suivant.
- Il est garant, à tous les niveaux, du bon fonctionnement de la coopérative ou du foyer coopératif.
- Il est responsable de la diffusion des informations reçues de l'OCCE, du paiement des cotisations à l'Association Départementale OCCE, de l'envoi des comptes rendus statutaires, selon le calendrier fixé par l'OCCE (voir l'article 15 des statuts des Associations Départementales sur le site de l'OCCE 38).
- Il est également responsable de la tenue des registres obligatoires (cahiers de délibérations, cahier d'inventaire des biens acquis).
- Il doit fournir le détail des subventions reçues (Etat, collectivités locales, territoriales).
- Il doit impérativement vérifier qu'un contrat d'assurance a bien été souscrit, notamment par la biais de son Association Départementale, pour les activités et les biens éventuels de la coopérative.
- Il ne peut ni ouvrir un compte d'épargne ou de placement pour sa coopérative, ni prendre d'engagement financier (contrat, locations) sans l'aval du Conseil d'Administration de l'OCCE.
- N'ayant pas la personnalité juridique, il ne peut ni embaucher, ni rémunérer du personnel.
- Le Conseil d'Administration de l'Association Départementale dispose d'un droit permanent de vérification.
- En cas de départ à la retraite ou de mutation, le mandataire ne doit pas quitter son poste sans être à jour de ses obligations statutaires vis-à-vis de l'OCCE. Il doit indiquer ci-dessous le lieu précis de stockage des documents de la coopérative

.....
.....

Association départementale OCCE de l'Isère

5 rue Federico Garcia Lorca 38100 GRENOBLE
BP 2601 38036 GRENOBLE CEDEX 2
Tel : 09.79.26.98.44 - Mail : ad38@occe.coop
Site Internet : <https://ad38.occe.coop/>



NE PAS COMPLETER CETTE PAGE SI VOUS UTILISEZ GEDEZEUROS

COMPTE :

COMPTE DE FONCTIONNEMENT DU 01/09/2023 au 31/08/2024

DEPENSES

RECETTES

6070 - Achats d'objets à céder

7070 - Vente d'objets

6168 - Assurances

7080 - Produits des activités éducatives

6181 - Charges des activités éducatives

7410 - Subventions reçues

6270 - Frais bancaires

7551 - Contributions participatives

6586 - Cotisation à l'OCCE

75511 - Dons d'associations

6586 - Charges exceptionnelles

7562 - Participation des familles

68000008 - Achats de biens durables

7700 - Produits exceptionnels

TOTAL DES DEPENSES (A)

TOTAL DES RECETTES (B)

RÉSULTAT de l'année 2023-2024
(Recettes - Dépenses)
(+ ou -)

* : Vous pouvez barrer le report si ce n'est pas cette coopérative qui a payé ou si c'est une mairie ou sou des écoles

BILAN SIMPLIFIE en € 2023-2024

ACTIF

PASSIF

468700 - Produit à recevoir

110000 - Report de l'actif au
31/08 ou 31/07/2023

512 ou 514 - Banque ou Banque Postale
(cohérent avec le dernier relevé de compte)

Résultat année 2023-2024 (+ ou -)
(Recettes - Dépenses)

530000 - Caisse

468600 - Factures à payer
(ou chèques non débités)

580000 - Virements entre coopératives

TOTAL sans produits à recevoir

TOTAL sans factures à payer

TOTAL avec produits à recevoir

= TOTAL avec factures à payer

Une photocopie de ce document et l'ensemble des pièces comptables sont conservés dans l'école pendant 6 ans.

Certifié conforme au livre de comptabilité de la coopérative

A Le

Nom et signature du mandataire :

Tampon de l'école

Composition et attributions de la commission de contrôle des comptes de la coopérative OCCE

La réunion de la commission de contrôle des comptes est obligatoire, statutaire. Elle est composée de 2 à 4 personnes (enseignants, parents élus, autres adultes...) qui n'ont pas tenu la comptabilité et ne sont pas mandataires. La signature de ces personnes engage leur responsabilité. Elle se réunit avant le 30 septembre qui suit la clôture des comptes (ou avant le départ en retraite ou la mutation du mandataire). Elle se fait présenter:

- le cahier de comptabilité (gestion manuscrite) ou relevé cahier de comptabilité (gestion informatisée)
- le compte rendu financier (bilan)
- le cahier d'inventaire des biens achetés par la coopérative ou le foyer depuis sa création
- l'ensemble des pièces justificatives (factures, notes, tickets, fiches de recettes, bordereaux, reçus,...), les relevés bancaires
- les carnets de chèques utilisés
- la caisse en espèces
- le cahier des délibérations du conseil de coopérative

Elle procède par sondage à la vérification de différentes pièces comptables. En aucun cas, elle ne prédispose de l'utilisation des fonds et des biens, elle a obligation de discrétion et de réserve par rapport aux documents qu'elle étudie, et elle présente son rapport en Assemblée Générale, en Conseil de Coopérative, en Conseil d'Ecole ou en Conseil d'Administration.

COMPTE RENDU OBLIGATOIRE DE LA COMMISSION DE CONTROLE

A compléter par 2 contrôleurs aux comptes (adultes non mandataires du compte dont au moins un parent)

N° compte contrôlé : Présence d'une caisse liquide : Oui Non

Pièces mises à disposition : Cahier de comptabilité Feuille de calcul Justificatifs de recettes (*liste élèves, bilan des fêtes*)
 Relevés de compte Factures

Logiciel utilisé :

Sur le cahier de comptabilité ou sur la feuille de calcul - 3 à 6 enregistrements à vérifier, chaque fois.

1. Choisir au hasard une facture ou une pièce recette, Vérification de sa saisie : Oui Non
2. Choisir au hasard une écriture : Vérification de son justificatif : Oui Non
3. Vérification de la répartition des recettes et dépenses : Oui Non
4. Vérification des produits à recevoir: Oui Non Nombres :..... TOTAL :..... €
5. Vérification des factures à payer : Oui Non Nombres :..... TOTAL :..... €

Détail et justification des subventions enregistrées en compte 7410008

Les subventions de l'état, des collectivités locales ou territoriales, doivent être enregistrées et justifiées par des notifications d'attribution ou, à défaut, par des copies d'extraits de compte bancaire.

La coopérative a reçu une ou plusieurs subventions : OUI NON

Si OUI, détail des subventions reçues :

Origine des subventions	Montant	Date	Destinations des subventions	Reliquat au 31/08
-------------------------	---------	------	------------------------------	-------------------

.....
.....
.....
.....

La commission donne quitus de la gestion de la coopérative Oui Non

A Le

Contrôleur 1

Nom :

Qualité :

(enseignant non mandataire, parent, autre)

Signature :

Contrôleur 2

Nom :

Qualité :

(enseignant non mandataire, parent, autre)

Signature :

REEMPLIR au moins un compte rendu d'activités par école.
COMPTE RENDU ACTIVITE 2023-2024 : code etablissement

Ce compte-rendu est un élément statutaire, donc obligatoire, de la vie de la coopérative. Il doit être rempli par le Mandataire, en concertation avec ses collègues et les élèves, avant le 30 juin. Il est indispensable à l'Association Départementale pour rendre compte de son activité et de celle des coopératives qui lui sont affiliées. Il donne un aperçu des possibilités qu'offre la coopérative ainsi qu'un regard précis sur vos pratiques !

Mettre une croix dans la case quand la réponse est « oui » et un nombre, selon les items

A. VIE COOPÉRATIVE		
A.1. Des conseils de coopérative ont-ils eu lieu ? si oui, à quelle fréquence ?		
A.1.a Conseil de coopérative de classe (nombre dans l'année)	<input type="text"/>	(1)
A.1.b Conseil de coopérative d'école ou d'établissement (nombre dans l'année)	<input type="text"/>	(2)
A.2. Si les conseils de coopérative n'ont pas eu lieu, pour quelle(s) raison(s) ?		
A.2.a Manque de temps	<input type="checkbox"/>	(3)
A.2.b Manque d'intérêt pour cette instance	<input type="checkbox"/>	(4)
A.2.c Absence de formation	<input type="checkbox"/>	(5)
A.2.d Manque de soutien dans l'établissement	<input type="checkbox"/>	(6)
A.2.e Autre	<input type="checkbox"/>	(7)
A.3. Gardez-vous des traces des réunions de conseil de coopérative ?		
A.3.a Traces écrites	<input type="checkbox"/>	(8)
A.3.b Enregistrements audio	<input type="checkbox"/>	(9)
A.3.c Captations vidéo	<input type="checkbox"/>	(10)
A.4. Un lien régulier sur support papier ou numérique pour informer de l'état des projets et actions, des finances a-t-il été réalisé ?	<input type="checkbox"/>	(11)
A.5. Si oui, par qui a-t-il été produit ?		
A.5.a Les élèves	<input type="checkbox"/>	(12)
A.5.b Les enseignant·e·s	<input type="checkbox"/>	(13)
A.6. Les projets coopératifs se sont plutôt situés dans les domaines suivants :		
A.6.a Culture artistique et littéraire	<input type="checkbox"/>	(14)
A.6.b Lire et écrire	<input type="checkbox"/>	(15)
A.6.c Culture scientifique	<input type="checkbox"/>	(16)
A.6.d Éducation citoyenne (O/N)	<input type="checkbox"/>	(17)
A.6.e Autre (à préciser)	<input type="checkbox"/>	(18)
A.7. Les élèves ont-ils été associés à la gestion comptable de la coopérative ?	<input type="checkbox"/>	(19)
A.8. Si les élèves n'ont pas été associés à la gestion comptable de la coopérative, pour quelle(s) raison(s) ?		
A.8.a Manque de temps	<input type="checkbox"/>	(20)
A.8.b Manque de formation	<input type="checkbox"/>	(21)
A.8.c Autre	<input type="checkbox"/>	(22)
B. RÔLE DU MANDATAIRE		
B.1. A combien estimez-vous le nombre d'heures passées à la gestion de votre coopérative scolaire ?	<input type="text"/>	(23)
B.2. Dans quels domaines avez-vous eu recours aux services de l'OCCE ?		
B.2.a Formation	<input type="checkbox"/>	(24)
B.2.b Actions nationales : Théâ, École en poésie, Bals en Liance, Éco'coop, Étamine, Droits de l'Enfant...	<input type="checkbox"/>	(25)
B.2.c Actions départementales et/ou régionales	<input type="checkbox"/>	(26)
B.2.d Accompagnement de projets	<input type="checkbox"/>	(27)
B.2.e Prêt de ressources	<input type="checkbox"/>	(28)
B.2.f Trousse à projets	<input type="checkbox"/>	(29)
B.2.g Fonctionnement comptable et juridique, assurance	<input type="checkbox"/>	(30)
B.2.h Autre	<input type="checkbox"/>	(31)
B.3. Combien de fois avez-vous présenté les projets, les bilans, le budget en Conseil d'École ou d'Établissement ?	<input type="text"/>	(32)
B.4. Idées, commentaires, suggestions :		
<div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 100%;"></div>		(33)